



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-53

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
SCRUTIN DE DÉCEMBRE 2022  
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté n°2022-38 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein du comité social d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté n° 2022-40 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein de la commission consultative paritaire des agents non-titulaires de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté n° 2022-42 relatif aux élections professionnelles 2022 et aux candidatures ;

Vu l'arrêté n°2022-52 relatif à la composition du bureau de vote ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement et les résultats du scrutin de décembre 2022 ;

ARRÊTE

**Article 1 Objet**

Suite aux scrutins ayant eu lieu du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, la Directrice de Sciences Po Lyon proclame les résultats des élections professionnelles au niveau local.

**Article 2 Comité social d'administration de l'IEP de Lyon**

Sont élus :

Titulaires : Isabelle Garcin-Marrou, Fabienne Para, Gwenola Le Naour, Rita Berlioz-Arthaud, Clément Coste

Suppléants : Béatrice Genod, Charlotte Dolez, Yacine Djebili, Thierry Souksavanh, Régis Gastaldi

**Article 3 Commission consultative paritaire pour les agents non-titulaires**

Les représentants seront désignés par la F.S.U.

**Article 4** Le Directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 9 décembre 2022

Hélène SURREL  
Directrice de Sciences Po Lyon

